



[Centrale pub pour tous les sites Internet - Faites connaître votre entreprise, votre commerce!](#) :: Your Favorite Site

L attestation d un tiers peut vous éviter de payer les amendes pour excès de vitesse

<https://www.paruvendu.fr/immobilier/cmsfo/default/get/?id=35509>

Apprenez qu on ne paie pas pour un excès de vitesse si on possède la voiture et qu on n est pas l auteur du délit. Il suffit de l attestation d un témoin. La Cour de cassation vient remettre les pendules à 1 heure en ce qui concerne des amendes pour excès de vitesse. Le propriétaire d un véhicule peut ne pas payer de contraventions grâce à une attestation qui prouve qu il n était pas au volant.

Apprenez qu on ne paie pas pour un excès de vitesse si on possède la voiture et qu on n est pas l auteur du délit. Il suffit de l attestation d un témoin. La Cour de cassation vient remettre les pendules à 1 heure en ce qui concerne des amendes pour excès de vitesse. Le propriétaire d un véhicule peut ne pas payer de contraventions grâce à une attestation qui prouve qu il n était pas au volant.

Date created: 05 01 2020